



Changement de vie

Par Neones92

Bonjour à tous,

Je souhaite « disparaître » avec ma femme et mes enfants pour le reste de ma famille (mere, frère et s?urs, oncle, tante, etc?).

En effet, je souhaite couper tout lien avec eux.

J'ai obtenu une mutation de la part de mon employeur pour changer de région et de vie.

Je me pose quelques questions :

- si ma famille me cherche, mon employeur a/t-il le droit de leur communiquer mes nouvelles coordonnées et mon nouveau lieu de travail?

- Les organismes tels que les impôts, la CPAM ont-ils le droit de communiquer les nouvelles coordonnées à ma famille avec qui je ne souhaite plus de relations familiales?

- ma mère possède des biens et je ne souhaite pas hériter. Que dois-je faire en amont pour signifier légalement mon refus d'héritage?

Merci d'avance pour toutes les réponses qui me seront apportées.

Bien à vous.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Il est impossible de "disparaître" comme cela, mais vous pouvez demander à ces personnes de ne pas vous contacter.

Concernant une renonciation anticipée de succession, adressez vous à un notaire.